



# Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario

Rapport annuel 2016-2017





## Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario (TriO)

655, rue Bay, bureau 1500, Toronto (Ontario) M5G 1E5

Téléphone : 416 212-6349 ou (sans frais) 1 866 448-2248

Télécopieur : 416 314-3717 ou (sans frais) 1 877 849-2066

Site Web : [elto.gov.on.ca](http://elto.gov.on.ca)

*Available in English*

Vous trouverez une version accessible du présent document en français et en anglais à l'adresse : [elto.gov.on.ca](http://elto.gov.on.ca)

ISSN 1925-6876

ISBN 978-1-4868-0369-9

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2017

**Environment and Land Tribunals  
Ontario**

655 Bay Street, Suite 1500  
Toronto ON M5G 1E5

Telephone: (416) 212-6349  
Toll Free: 1-866-448-2248  
Fax: (416) 645-1819  
Toll Free: 1-866-297-1822  
Website: [elto.gov.on.ca](http://elto.gov.on.ca)

**Tribunaux de l'environnement et de  
l'aménagement du territoire Ontario**

655 rue Bay, suite 1500  
Toronto ON M5G 1E5

Téléphone: (416) 212-6349  
Sans Frais: 1-866-448-2248  
Télécopieur: (416) 645-1819  
Sans Frais: 1-866-297-1822  
Site Web: [elto.gov.on.ca](http://elto.gov.on.ca)

Le 30 juin 2017

L'honorable Yasir Naqvi  
Procureur général de l'Ontario  
Ministère du Procureur général  
720, rue Bay, 11<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 1Y6

Monsieur le Procureur général,

Re : Rapport annuel 2016-2017 de Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario

---

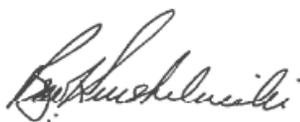
Monsieur le Procureur général,

Au nom de Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario, nous sommes heureux de soumettre à votre attention notre rapport annuel 2016-2017. Le présent rapport rend compte de nos activités pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario s'est engagé à mettre en œuvre les initiatives dont ce rapport fait état, à mettre en place le cadre stratégique décrit dans notre plan d'activités pour 2017-2018 à 2019-2020, ainsi qu'à fournir un service exemplaire à la population.

Nous avons hâte de collaborer avec votre ministère dans l'année qui vient.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, nos salutations distinguées.



Bruce Krushelnicki  
Président exécutif  
Tribunaux de l'environnement et de  
l'aménagement du territoire Ontario



Ellen Wexler  
Directrice générale  
Tribunaux de l'environnement et de  
l'aménagement du territoire Ontario



# Table des matières

- 5 Message du président exécutif
- 9 Message de la directrice générale
- 11 Mandat et mission
- 12 Vision et valeurs fondamentales
- 14 À propos de TriO
- 16 Responsabilité envers le public et en matière de gouvernance
- 17 Diversité, inclusion et accessibilité
- 20 Recrutement
- 21 Perfectionnement professionnel
- 22 Participation et consultation du public
- 24 Rendement
- 26 Sommaire financier
  
- 27 **La Commission de révision de l'évaluation foncière**
  
- 31 **La Commission de négociation**
  
- 33 **La Commission des biens culturels**
  
- 36 **Le Tribunal de l'environnement**
  
- 40 **La Commission des affaires municipales de l'Ontario**
  
- 44 **L'avenir de TriO**
  
- 46 **Annexe A : Membres de TriO**

# Message du président exécutif

J'ai encore une fois le plaisir de présenter le rapport annuel, celui-ci pour l'exercice 2016-2017, au nom des membres et du personnel de Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario (TriO).

## Membres

Comme nous l'avions prévu et indiqué l'an dernier, nos tribunaux se sont efforcés de gérer les dossiers tout en recrutant des membres et en promouvant les membres actuels à des postes devenus vacants en raison des nominations limitées à 10 ans et des départs anticipés normaux.

Durant l'exercice, TriO a pourvu 17 postes, dont ceux de cinq membres à temps plein et de deux nouveaux membres à temps partiel à la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO). Quatre membres à temps partiel – trois à la Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF) et un au Tribunal de l'environnement (TE) – ont été promus à un poste à temps plein. Plusieurs membres ont aussi changé de poste : mentionnons la nomination du vice-président de la CAMO, James McKenzie, au poste de président associé de ce tribunal en remplacement de Wilson Lee, qui a quitté son poste et a été nommé médiateur à temps partiel.

Vingt personnes (travaillant à temps plein et à temps partiel) ont quitté TriO dans la dernière année; environ 30 % des membres nommés par décret sont partis, ce qui constitue une énorme perte d'expérience et d'expertise. Il s'agissait entre autres de membres de longue date, dont l'expérience et le leadership nous manqueront. Parmi eux figurent d'éminents membres partis à la retraite, comme le vice-président de la CRÉF, Peter Andrews, et celui de la CAMO, Steven Stefanko.

Dans la dernière année et demie, nous avons cherché à traverser cette période de départs en adoptant un vigoureux plan de recrutement et de promotion, conjugué à un programme de perfectionnement professionnel et de formation intense. En prévision des changements à venir, nous avons veillé à ce que notre effectif se stabilise et que les membres qualifiés puissent s'occuper de tous les aspects des services décisionnels et de médiation de TriO.

Malgré tous nos efforts, plusieurs postes de membre demeurent vacants; d'autres font actuellement l'objet d'un processus de recrutement. En réalisant son plan durant l'exercice 2017-2018, TriO retrouvera sans doute un effectif complet d'ici la fin de 2017. Ensuite, le taux de roulement devrait revenir à la normale.

## Changements dans les postes supérieurs

Le roulement du personnel n'a pas seulement touché les membres nommés par décret. En effet, le dernier exercice a aussi été marqué par des changements dans les postes supérieurs de TriO. La CAMO et la CRÉF ont de nouvelles greffières à la suite du départ à la retraite de Joanne Hayes, ancienne greffière pour la Commission des biens

culturels (CBC), le TE et la CAMO, et de Shirley Lee Collins, ancienne greffière pour la CRÉF et la Commission de négociation (CN). Leur ont succédé les anciennes greffières adjointes Mary Ann Hunwicks et Kelly Triantafilou, ce qui montre que TriO possède un « effectif de réserve » et un solide plan de relève.

À l'échelon de la direction, Ellen Wexler est devenue directrice générale de TriO après le départ d'Anne Marie Predko. Elle remplira les mêmes fonctions pour les deux autres regroupements de tribunaux du ministère du Procureur général, Tribunaux de justice sociale Ontario (TJSO) et Tribunaux de la sécurité, des appels en matière de permis et des normes Ontario (Tribunaux SAPNO). Mira Gamsa a été nommée directrice des opérations.

### **La Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF)**

Le recrutement n'a pas été notre seule priorité. La CRÉF a récemment mené à bien un grand projet de modification des règles à la suite de vastes consultations auprès des intervenants. Le but était d'actualiser les règles et de préparer le cycle de réévaluation qui s'est récemment amorcé et qui enclenchera une nouvelle vague d'appels en 2017.

Les nouvelles règles, ainsi que les efforts accrus déployés par la direction de la CRÉF et les intervenants pour rendre plus rigoureuse la gestion des dossiers, devraient réduire les activités de gestion des cas telles que les conférences téléphoniques, les ajournements et les prorogations, et permettre de régler plus de dossiers pendant le cycle quadriennal. Nous pourrions ainsi respecter un calendrier d'audiences ferme, éliminer l'arriéré et reporter le moins de dossiers possible au cycle suivant. Notons que le volume de dossiers de la CRÉF est demeuré élevé, atteignant 55 769 appels (au 31 mars 2017).

### **La Commission de négociation (CN)**

La CN maintient aussi un nombre de dossiers considérable, soit de 70 à 80 par année. Elle offre un service de médiation au début du processus d'expropriation pour permettre et encourager le règlement des questions de compensation financière découlant de l'appropriation de biens-fonds ou d'autres pertes de valeur et dommages associés à une expropriation ou à un projet public.

La charge de travail de la CN est liée aux nombreux projets d'infrastructure en cours dans la province (grands projets de transport en commun, routes, autres travaux publics), dont plusieurs nécessitent l'appropriation de biens-fonds privés. Grâce aux services de médiation de la CN et à la négociation d'un bon nombre d'affaires par les parties, plus de 80 % des différends sont réglés sans se rendre à l'arbitrage de la CAMO et des tribunaux, un processus long et coûteux.

### **La Commission des biens culturels (CBC)**

Dans le cas de la CBC, nous constatons que les politiques et plans provinciaux qui favorisent le réaménagement, l'aménagement intercalaire et la densification dans les zones bâties des villes font augmenter le nombre de questions patrimoniales liées au réaménagement. Cette hausse devrait se poursuivre à mesure que sont proposés des

projets d'aménagement intercalaire et de densification dans les zones urbaines traditionnelles de l'Ontario.

Parallèlement, il semble y avoir davantage de cas où l'on doit étudier les questions associées à une désignation de bien patrimonial et à une proposition de réaménagement d'un site à la fois sous l'angle de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* (pour la CBC) et de la *Loi sur l'aménagement du territoire* (pour la CAMO). Bien qu'il soit impossible de regrouper les affaires relevant des deux lois, TriO a parfois pu, avec le consentement des parties, planifier des audiences consécutives menées par des membres nommés conjointement à la CAMO et à la CBC. Cette démarche permet de rendre une seule décision cohérente sur les affaires instruites en vertu des deux lois.

### **Le Tribunal de l'environnement (TE)**

Parmi plus de 1 200 tribunaux environnementaux dans le monde, le TE a récemment été qualifié de « très impressionnant tribunal environnemental indépendant » qui « illustre un grand nombre de pratiques exemplaires, notamment le recours à des arbitres hautement qualifiés » par l'Organisation des Nations Unies dans sa publication *Environmental Courts & Tribunals: A Guide for Policy Makers* (2016).

Le TE continue de gérer son volume de travail de base, soit de 70 à 80 audiences par année. Il a cessé de recevoir de nouveaux appels relatifs aux autorisations de projet d'énergie renouvelable en raison d'une interruption temporaire du processus d'approvisionnement gouvernemental, mais la situation devrait se rétablir au cours du prochain exercice, de sorte que le volume de dossiers reviendra à la normale. Durant le dernier exercice, certains membres du TE aussi nommés à la CAMO ont donné un coup de main à cette dernière, qui devait composer avec plusieurs départs en raison de la limite de 10 ans pour les nominations.

Les nominations conjointes et la formation polyvalente des membres de TriO sont des moyens novateurs de corriger les déséquilibres périodiques dans la charge de travail des tribunaux. TriO utilise prudemment les nominations conjointes au sein du regroupement pour offrir diverses affectations à ses membres et s'adapter aux variations du volume de dossiers.

### **La Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO)**

La CAMO attend les résultats du processus de réforme entrepris par le ministère des Affaires municipales (MAM) et le ministère du Procureur général (MPG) conformément à leur lettre de mandat. Un examen a commencé à l'automne 2016 avec des consultations publiques fondées sur un document qui décrivait les difficultés et les possibilités de réformes visant la « portée » et l'« efficacité » de la CAMO. Ces consultations ont pris fin au début de 2017, et les ministères ont demandé conseil à la direction et au personnel de la CAMO sur les éventuelles réformes. Les résultats – probablement un ensemble de réformes législatives et stratégiques – devraient être annoncés **au cours de l'exercice 2017-2018** et étudiés par l'Assemblée législative à l'automne 2017.

La CAMO a aussi contribué à la mise sur pied du Toronto Local Appeal Body (TLAB), qui instruira les appels des décisions prises par le comité de dérogation de Toronto concernant des dérogations et des autorisations. Dès mai 2017, le TLAB devrait instruire 300 à 400 des appels à règlement rapide dont la CAMO s'occupait chaque année à Toronto.

## **Médiation**

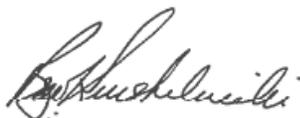
Tous les tribunaux de TriO encouragent la médiation. Bon nombre de nos membres sont des médiateurs qualifiés et bénéficient d'un perfectionnement professionnel continu en médiation et en négociation. La médiation est souvent privilégiée comme mode de règlement des différends, car elle est entièrement volontaire et repose sur la bonne volonté des parties et sur le compromis et l'entente. Plus important encore, elle n'est pas imposée par un tribunal; ce sont plutôt les parties qui la choisissent pour éviter un processus qui s'avère souvent long, coûteux et désagréable.

En conclusion, les tribunaux de TriO continueront de gérer d'importants volumes de dossiers dans la prochaine année. Nous avons presque fini de recruter de nouveaux membres pour composer avec le roulement des effectifs, et tous les tribunaux répondent aux besoins en formation et en perfectionnement professionnel ainsi créés. Qui plus est, les tribunaux cherchent toujours des façons d'améliorer leurs services décisionnels et de médiation par l'amélioration continue, la révision des règles et la réforme gouvernementale des processus juridictionnels en vue d'offrir de meilleurs services au public.

C'est avec honneur et plaisir que je dépose le présent rapport au nom de tous les membres de TriO.

Je vous prie d'agréer mes salutations les plus cordiales.

Le président exécutif,



Bruce Krushelnicki

## Message de la directrice générale

Ce fut une autre année mémorable pour Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario (TriO). Le regroupement a travaillé d'arrache-pied pour mettre en œuvre les changements et offrir des services de règlement rapide des différends. Je suis très impressionnée par les efforts qu'ont déployés le personnel et les membres durant l'année.

TriO s'est engagé à améliorer l'accès de ses clients à l'information par des moyens technologiques. Nous voulons fournir au public de l'information dans divers formats et l'aider à mieux comprendre nos services et nos processus. À l'automne 2016, TriO a commencé à produire une série de vidéos YouTube; la première, lancée au printemps 2017, porte sur le Bureau de liaison avec les citoyens. Ce projet montre que TriO peut aider le public à mieux comprendre les tribunaux, leurs processus et la procédure d'appel, entre autres. Le regroupement a aussi amorcé une refonte de son site Web, autre initiative qui devrait être menée à bien au début de 2017-2018.

À l'automne 2016, le gouvernement a demandé au ministère des Affaires municipales (MAM) et au ministère du Procureur général (MPG) de réaliser un examen du mandat de la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO) pour s'assurer qu'elle demeure efficace. Nous nous attendons donc à ce qu'il annonce d'éventuels changements aux processus juridictionnels et opérationnels de la CAMO.

Le 29 mars 2017, la Cité de Toronto a adopté un règlement établissant le Toronto Local Appeal Body (TLAB) en date du 3 mai 2017. C'est cet organe, et non la CAMO, qui instruira désormais la majorité des appels des décisions prises par le comité de dérogation de Toronto concernant des dérogations mineures et des autorisations. TriO a donc fait part de plusieurs de ses pratiques exemplaires au TLAB, lequel réduira la charge de travail de la CAMO et lui permettra d'affecter ses ressources à la lumière des recommandations sur les services formulées dans l'examen de son mandat.

Durant l'exercice, le nombre de dossiers et d'audiences de la Commission des biens culturels (CBC) a continué d'augmenter considérablement. Malgré tout, la CBC a surpassé son objectif de rendement, soit la publication de 85 % des rapports d'audience dans les 30 jours suivant la fin de l'audience. Elle demeure aussi résolue à encourager les règlements négociés avant l'audience et à suivre un processus décisionnel rapide et économique.

La Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF) a révisé les *Règles de pratique et de procédure* en date du 1<sup>er</sup> avril 2017, à la suite de vastes consultations menées auprès des intervenants en 2016. Le Comité consultatif en matière de gestion des appels (CCGA) a aussi été formé; il est composé de représentants des intervenants de la CRÉF, de la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) et des municipalités. Son mandat : surveiller l'application des règles et recommander d'éventuelles modifications d'ici le milieu du cycle d'évaluation actuel, en 2019.

Nous avons été heureux de voir le travail accompli par le Tribunal de l'environnement (TE), notamment la production de nombreux guides en langage simple sur ses instances, qualifiée de « pratique exemplaire » dans un nouveau rapport de l'Organisation des Nations Unies sur les tribunaux environnementaux.

TriO continuera d'opérer d'ambitieuses transformations et de relever des défis pour servir les intérêts changeants du public. J'aimerais remercier le personnel et les membres de TriO pour leur dévouement, et je me réjouis de l'année stimulante qui nous attend, laquelle s'annonce remplie de travail bien fait et de réalisations qui feront notre fierté.

Je vous prie d'agréer mes salutations les plus cordiales.

La directrice générale,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Ellen Wexler".

Ellen Wexler

# Mandat et mission

Peu après sa création, TriO a établi des énoncés de mandat et de mission. En 2015, TriO a mis en place un cadre stratégique renouvelé pour appuyer ce mandat, y compris la mise à jour des énoncés de mandat et de mission.

## Énoncé de mandat

TriO regroupe cinq tribunaux qui, avec efficacité et efficience, règlent des différends portant sur l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement et du patrimoine, l'évaluation foncière, l'évaluation de terrains et d'autres questions.

## Mission

Nous offrons des services de règlement des différends modernes, équitables, adaptés, accessibles, efficaces et efficients, afin de favoriser le maintien de collectivités fortes et en santé et de servir l'intérêt public.

# Vision et valeurs fondamentales

## Vision

Nous nous employons à servir les intérêts de toute la population ontarienne et à atteindre l'excellence en matière de règlement rapide et fondé sur des faits des différends liés à l'environnement et à l'aménagement du territoire.

## Valeurs fondamentales

Nos valeurs fondamentales constituent les principes directeurs de notre regroupement, et le fondement sur lequel s'appuient nos tribunaux constitutifs pour s'acquitter de leur mandat.

### Accessibilité

- Les publications, les communications et les installations, dont les salles d'audience et de médiation, seront pleinement accessibles à tous.
- TriO respectera et reflètera pleinement la diversité dans toutes ses activités.
- Les instances seront conçues de manière à faciliter une participation éclairée.
- Les instances se dérouleront de manière accueillante et respectueuse.
- Les pratiques et les instances offriront, dans chaque cas, une occasion réelle et efficace d'être entendu sur des questions liées au litige.

### Cohérence et adaptabilité

- Nous suivons des procédures cohérentes qui produisent des résultats uniformes, tout en nous ajustant aux différents cas et aux besoins des parties, ainsi qu'à l'évolution du droit.

### Amélioration continue

- Nous prendrons des mesures énergiques pour moderniser TriO afin de suivre la constante évolution des besoins des Ontariens.

### Équité

- Les instances seront menées de façon impartiale.
- Les décisions seront fondées sur des principes et rendues en fonction des faits, des lois et politiques applicables et du fond de la cause.

### Intégrité, professionnalisme et indépendance

- Les membres et le personnel agiront avec honnêteté, intégrité et professionnalisme et se conformeront aux normes de comportement les plus rigoureuses de la fonction publique.
- Les membres et le personnel collaboreront afin de renforcer la confiance du public à l'égard de TriO, de ses tribunaux constitutifs et de l'administration de la justice.

- TriO et ses tribunaux constitutifs doivent être, en fait et en apparence, impartiaux et indépendants de toute influence indue.

#### **Rapidité et efficacité**

- Les instances se dérouleront avec célérité, équité et efficacité, et leur ampleur sera proportionnelle aux questions à résoudre pour régler le différend.
- Les décisions seront rendues aussi tôt que possible après la fin des instances.

#### **Transparence et responsabilisation**

- Les instances, les règles, les politiques et les décisions des tribunaux seront claires et aisément accessibles au public.
- Les motifs des décisions seront concis et propres à bien expliquer comment le tribunal est parvenu à sa décision.
- TriO publiera une information exacte afin d'honorer ses responsabilités à l'égard des Ontariens.

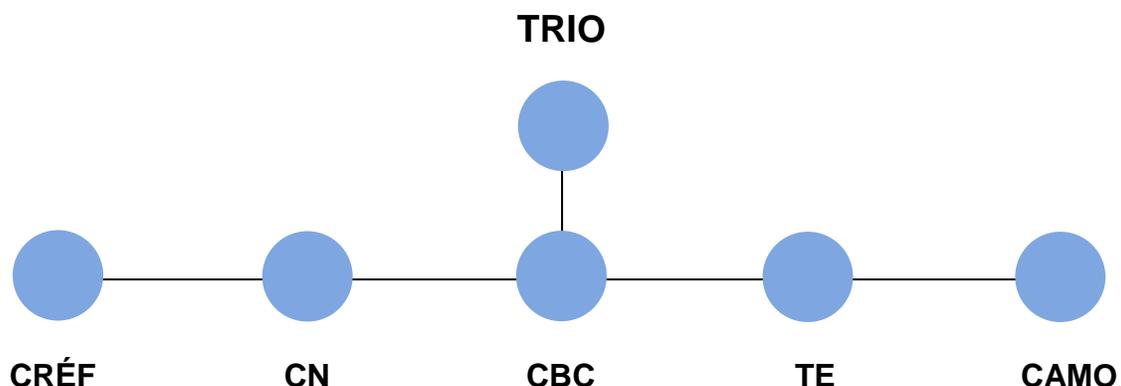
# À propos de TriO

## Dispositions législatives

Formé en 2010, Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario (TriO) est le premier regroupement de tribunaux à avoir vu le jour sous le régime de la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*. Cette loi autorise le gouvernement à désigner au moins deux tribunaux décisionnels comme groupe si le lieutenant-gouverneur en conseil est d'avis que les questions dont les tribunaux sont saisis sont telles qu'ils peuvent fonctionner de manière plus efficace et efficiente comme membres d'un groupe qu'isolément. TriO regroupe cinq tribunaux de la province qui tranchent des questions et se prononcent sur des différends portant notamment sur l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement et du patrimoine, l'évaluation foncière et l'évaluation de terrains.

Il s'agit des instances suivantes, qui relèvent du ministère du Procureur général (MPG) :

- **La Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF)**
- **La Commission de négociation (CN)**
- **La Commission des biens culturels (CBC)**
- **Le Tribunal de l'environnement (TE)**
- **La Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO)**

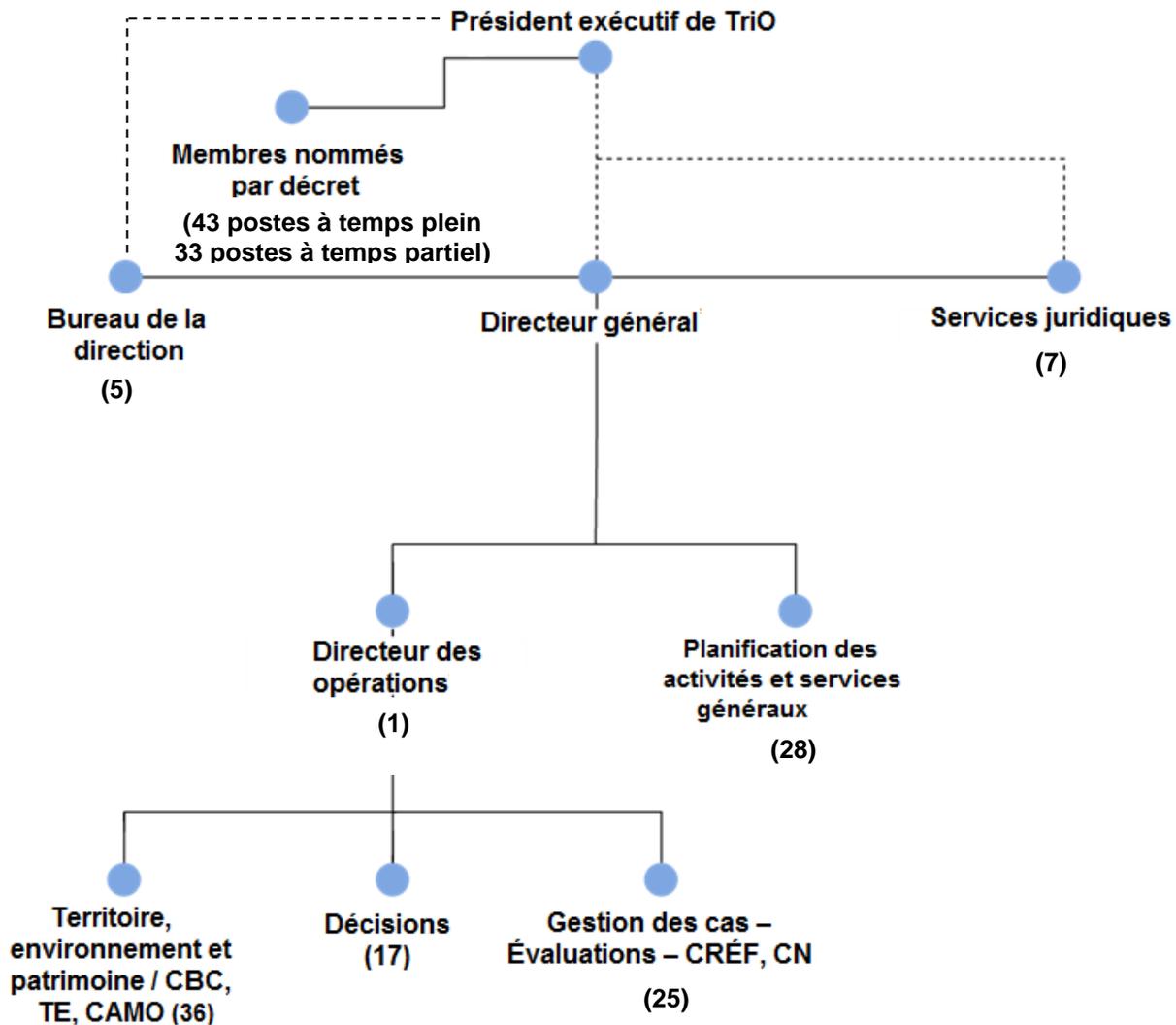


Le regroupement est dirigé par un président exécutif, qui exerce aussi les pouvoirs et les fonctions dont sont investis les présidents des tribunaux constitutifs. Bien qu'ils relèvent du président exécutif, les tribunaux ont chacun leur autonomie décisionnelle et leur propre mandat légal.

## Notre mandat

Les cinq tribunaux de TriO privilégient le règlement des différends par la médiation ou d'autres solutions extrajudiciaires. Quatre de ces tribunaux tiennent une audience formelle quand ces solutions n'ont pas abouti à un règlement.

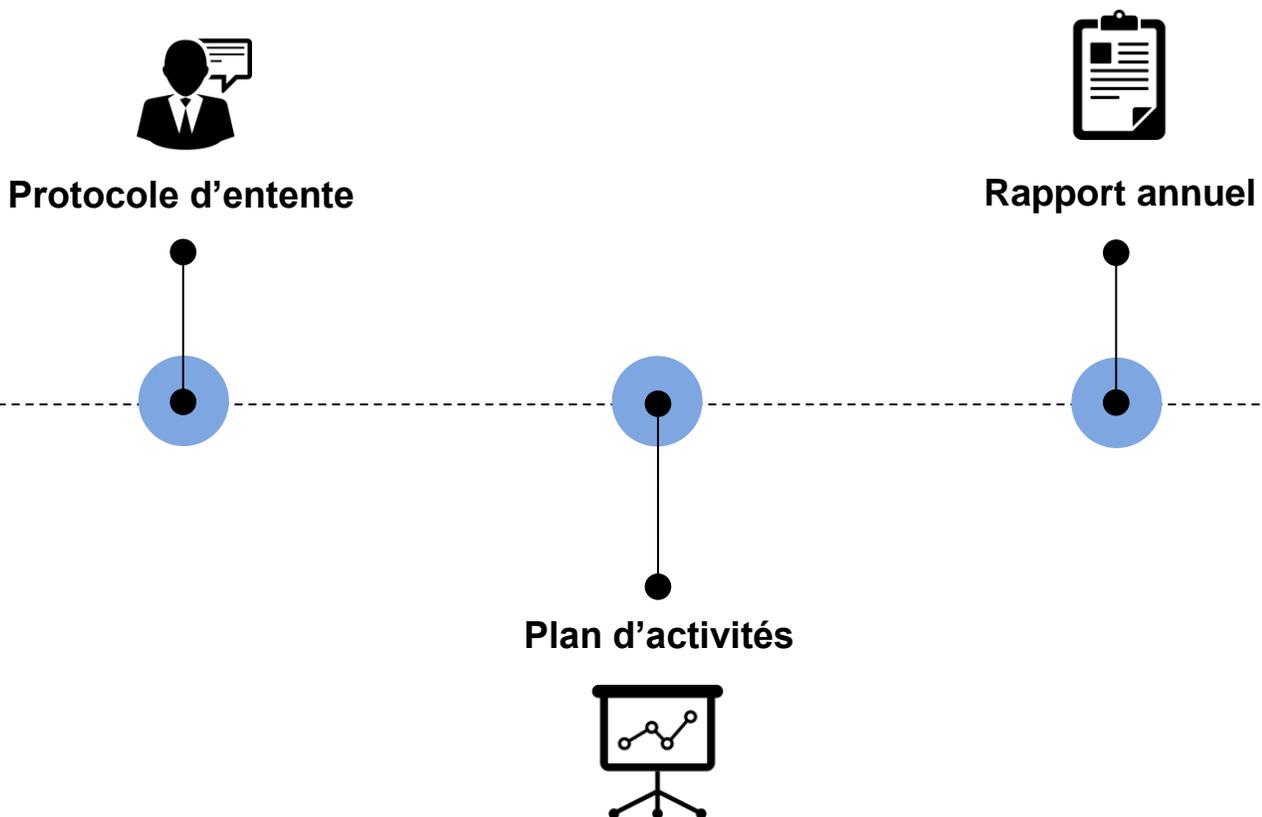
TriO instruit des affaires partout dans la province. Les tribunaux de TriO ont recours à divers modes de règlement des différends et tiennent différents types d'audiences, notamment des audiences formelles sur le bien-fondé de la cause, des conférences préparatoires, des audiences relatives à une motion et des séances de médiation. Les tribunaux traitent les dossiers dès leur réception et jusqu'à ce qu'une décision, une ordonnance ou une recommandation soit rendue à la fin des audiences (si nécessaire), des conférences en vue d'un règlement et des séances de médiation.



\* Nota : Les chiffres désignent les affectations d'équivalents à plein temps (EPT).

# Responsabilité envers le public et en matière de gouvernance

La Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux et les règlements connexes ont renforcé et clarifié le cadre de responsabilisation des tribunaux décisionnels par des dispositions sur les documents de responsabilisation obligatoires, notamment l'énoncé de mandat et de mission, la politique en matière de consultation, la politique relative aux normes de service, le plan d'éthique et le cadre de responsabilisation des membres (comprenant la description des postes et le code de déontologie), le protocole d'entente, le plan d'activités et le rapport annuel.



# Diversité, inclusion et accessibilité

Le Plan pour la diversité, l'inclusion et l'accessibilité de Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario (TriO) vise à :

- tenir compte du public servi à tous les échelons du personnel de TriO;
- favoriser un milieu de travail exempt de harcèlement et de discrimination;
- incorporer les objectifs et les résultats liés à la diversité aux politiques, aux processus et aux services de TriO;
- répondre aux besoins de groupes d'intervenants divers.

Ce plan énonce des stratégies qui se rapportent aux personnes, aux processus, aux services et aux résultats. Il comprend aussi un plan pluriannuel d'accessibilité, créé en 2013 à l'issue de consultations auprès de personnes handicapées.

Durant l'exercice 2016-2017, TriO s'est concentré sur les initiatives qui soutenaient les priorités suivantes :

- Confier aux membres et au personnel l'important mandat d'adopter des pratiques exemplaires qui intègrent la diversité, l'inclusion et l'accessibilité à la planification et à l'exécution des activités.
- Former, notamment par mentorat, des champions de la diversité au sein de l'effectif (membres et personnel).
- Continuer d'accorder de l'importance à l'apprentissage continu en faisant un suivi de la sensibilisation à la diversité, à l'inclusion et à l'accessibilité ainsi que de leur acceptation dans les plans de rendement et d'apprentissage.

## Accessibilité du milieu bâti et des locaux destinés aux audiences

Le milieu bâti de TriO s'inscrit dans un principe d'architecture universel, qui comprend des éléments accessibles pour les clients, les membres et le personnel. Des services et un soutien, tels que des appareils fonctionnels auditifs et des panneaux comportant des symboles universels, sont en place pour accroître l'accessibilité.

TriO offre aussi des salles d'audience accessibles dans ses bureaux de Toronto et tient un registre des personnes-ressources et des dispositifs d'accessibilité de ses salles situées dans des édifices municipaux aux quatre coins de la province.

## Demandes de mesures d'adaptation

Des protocoles administratifs et décisionnels sont en place pour assurer la participation pleine et entière du public lorsque des mesures d'adaptation sont demandées. Les membres et le personnel de TriO sont formés pour comprendre les demandes de mesures d'adaptation et y répondre. La correspondance, les invitations aux consultations auprès des intervenants, les avis d'audience et le site Web contiennent une note indiquant que ces mesures sont offertes sur demande.

Pendant l'exercice 2016-2017, le coordonnateur de l'information sur l'accessibilité de TriO a joué un rôle crucial dans la réception, la confirmation et le suivi de neuf demandes de mesures d'adaptation. Bien que le nombre total de demandes continue de diminuer, leur complexité s'est accrue, le public étant plus au courant des obstacles à l'accessibilité et du droit de demander des mesures d'adaptation.

### Demandes de mesures d'adaptation

Exercice	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nombre de demandes	23	14	9

### Formation sur l'accessibilité et la diversité

Les recrues – membres et personnel – ont toutes suivi une formation obligatoire sur les politiques de service à la clientèle aux termes de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)*, du règlement intitulé Normes d'accessibilité intégrées (règlement NAI) et du *Code des droits de la personne de l'Ontario*.

TriO a aussi offert des activités d'apprentissage tout au long de l'année pour faire valoir le respect de la diversité et l'inclusion :

- Les membres de la Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF) ont reçu une formation spécialisée sur les difficultés auxquelles se heurtent divers clients vulnérables qui souhaitent prendre part aux appels concernant les réductions d'impôt liées à la pauvreté, et sur le soutien qu'on peut leur offrir pour assurer leur inclusion et leur garantir des audiences équitables.
- Le personnel de TriO a assisté à une séance sur les réalités autochtones présentée par la Division de la justice pour les Autochtones du ministère du Procureur général (MPG).
- Il a aussi assisté à une séance sur l'initiative de premiers soins en santé mentale, donnée par le secouriste en santé mentale de TriO, ce qui a incité d'autres employés à suivre une formation supplémentaire pour devenir eux aussi des secouristes en santé mentale.

Les résultats des engagements pris en matière de formation sur l'accessibilité sont mesurés et communiqués chaque année au MPG.

### Site Web et information accessibles

Des produits d'information accessibles, rédigés dans un langage simple en français et en anglais, se trouvent sur le site Web de TriO. Dans les cas où le contenu Web ne peut être rendu accessible, TriO indique clairement au client que des documents sont offerts dans un autre format. Par ailleurs, le site intranet de TriO contient des

ressources et des outils sur l'accessibilité et la diversité à l'intention des membres et du personnel.

En 2016-2017, TriO a continué d'accroître ses connaissances sur l'accessibilité en offrant aux webmestres, au personnel des communications et aux fournisseurs de contenu de la formation sur la création et le maintien à jour de sites accessibles.

### **Pratiques accessibles d'emploi et d'embauche**

Les dirigeants de TriO continuent d'offrir et de fournir des mesures d'adaptation tout au long du processus de recrutement pour répondre aux besoins des personnes ayant un handicap, qu'il soit visible ou non, et garantir un lieu de travail où règnent le respect et de professionnalisme.

De leur propre initiative, ils mettent en œuvre des plans d'adaptation pour les employés qui en ont besoin. De même, les membres et le personnel pour qui c'est nécessaire disposent tous de plans d'évacuation d'urgence adaptés.

# Recrutement

Aux termes de la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*, le processus de sélection pour la nomination des membres est un processus concurrentiel fondé sur le mérite. La Loi exige aussi que les nouveaux membres aient l'appui du président exécutif, qui en premier lieu recommande de nouveaux membres au procureur général de l'Ontario.

Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario (TriO) a conçu un plan de relève et de recrutement pour ces derniers, qui fait appel à un processus ordonné et équitable en vue d'en réduire l'incidence sur la prestation de ses services à la population. **This is part of ELTO's Human Capital Plan and in response to the Government's 10-year rule for OICs.** La stratégie de nomination conjointe de TriO garantit l'utilisation la plus efficace possible des membres nommés par décret qui y siègent. En nommant des membres à plus d'un tribunal selon leurs compétences et leurs domaines de spécialisation respectifs, TriO peut assigner des membres à temps plein et à temps partiel aux audiences, parmi l'ensemble des tribunaux, où le besoin est le plus fort.

TriO a élaboré un plan de recrutement vigoureux et proactif qui a pour but de réduire le plus possible les répercussions des pertes prévues sur ses services. Dans le cadre de plusieurs concours en 2016-2017, TriO a attiré beaucoup de candidats qualifiés pour les postes de membre vacants.

La Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF) a commencé à augmenter sa proportion de postes à temps plein. Elle a pourvu, par voie de concours, cinq postes de membre à temps plein et un poste de vice-président, et cherche actuellement à pourvoir un poste de membre à temps partiel et deux autres postes de vice-président à temps plein.

À la Commission de négociation (CN), le recrutement pour deux postes de membre à temps partiel a débuté en novembre 2016, et la Commission des biens culturels (CBC) a annoncé la vacance d'un poste de vice-président à temps partiel en février 2017. Une fois ces postes occupés, la CN et la CBC pourront gérer leur charge de travail actuelle et future.

Le Tribunal de l'environnement (TE) a pourvu un poste de vice-président à temps plein et mène actuellement des concours en vue d'en pourvoir deux autres ainsi que deux postes de membre à temps partiel.

La Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO) est le tribunal qui a perdu le plus de membres chevronnés à temps plein. Face à un volume de travail constant, elle compte maintenir son effectif en prolongeant certains mandats pour une courte période et en menant un vigoureux programme de recrutement et de formation. Elle a pourvu deux postes de membre à temps partiel, cinq postes de membre à temps plein

et un poste de président associé à temps plein, et mène des concours en vue de pourvoir deux postes de vice-président et deux de membre, tous à temps plein.

Dans l'ensemble de TriO, il est essentiel d'offrir une formation et un perfectionnement professionnel continu aux nouveaux membres pour leur permettre de bien remplir leurs fonctions décisionnelles et de médiation. TriO garantira le perfectionnement professionnel nécessaire en offrant des programmes de mentorat et d'encadrement aux nouveaux membres, ainsi qu'une formation adaptée à leurs tâches sur la conduite des audiences, la rédaction de décisions et la médiation.

# Perfectionnement professionnel

L'Unité du perfectionnement professionnel de Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario (TriO) s'occupe de la formation et du perfectionnement professionnel des membres et du personnel. TriO cherche à améliorer ses services en s'assurant, d'une part, que ses membres sont aptes à mener efficacement les audiences et à répondre aux besoins des parties et des participants, et d'autre part, que son personnel peut gérer les cas et répondre avec exactitude et rapidité aux questions du public sur les processus juridictionnels.

Il est important que TriO donne à ses membres et à son personnel la possibilité d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences pour assurer un processus de règlement des différends fondé sur des audiences équitables, de bonnes décisions et une médiation efficace.

En juin 2016, les membres de TriO ont participé à des séances de perfectionnement professionnel interactives sur le mentorat; ils ont notamment assisté à une présentation sur les concepts de formation, d'encadrement et de mentorat. Ils ont ensuite approfondi le sujet lors d'une table ronde sur les pratiques de mentorat de chaque tribunal, de discussions en groupes et d'une séance plénière sur les pratiques exemplaires de TriO à cet égard.

En novembre 2016, le commissaire aux conflits d'intérêts Sidney Linden a donné une présentation aux membres sur le code de déontologie et les conflits d'intérêts. TriO a aussi reçu Mary Lee, de Tribunaux de justice sociale Ontario (TJSO), qui a parlé des pratiques exemplaires de médiation de son regroupement. Ont suivi une table ronde et des questions des membres sur les pratiques exemplaires de TriO en la matière.

En plus de la formation à l'échelle du regroupement, chaque tribunal a offert à ses membres des séances de perfectionnement professionnel continu sur des thèmes qui lui sont propres.

En mars 2016, du personnel et des membres francophones désignés ont pris part à une formation de deux jours offerte par le bureau des services en français du ministère du Procureur général (MPG). Elle comprenait un atelier sur la terminologie juridique, une séance de médiation simulée et une discussion sur la diversité culturelle dans le système judiciaire.

En décembre 2016, le personnel de TriO a participé à une formation sur les réalités autochtones, donnée notamment par des employés de la Division de la justice pour les Autochtones du MPG.

# Participation et consultation du public

Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario (TriO) est tenu de mener des consultations auprès de la population et des intervenants pour rendre des comptes au public. Elles peuvent porter sur des questions d'intérêt général qui concernent l'ensemble de TriO ou sur des modifications de règles et des procédures propres à un tribunal en particulier.

TriO estime que la participation et la consultation du public sont très importantes pour repérer les points à améliorer dans ses processus et procédures. Sa direction consulte les gens qui ont affaire à ses tribunaux pour savoir comment améliorer les services. Cela passe par des échanges avec les organisations professionnelles représentant les avocats, les urbanistes, les scientifiques de l'environnement et les spécialistes en évaluation de terrains.

Les tribunaux travaillent régulièrement et directement avec les intervenants. En 2016-2017, la Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF) a tenu plusieurs ateliers fort courus où l'on a discuté des modifications à apporter aux règles afin de gérer l'augmentation du volume de dossiers à la suite de la réévaluation de la valeur actuelle des propriétés dans la province. Elle consulte aussi périodiquement les intervenants sur le règlement rapide des différends et la médiation. Il ressort de ces séances de précieux conseils pratiques qui aident la CRÉF à continuer d'améliorer ses procédures de médiation et de règlement rapide des différends.

TriO tient aussi à rester en relation avec des groupes de citoyens et des associations de résidents qui collaborent avec ses tribunaux. The Executive Chair continued with round table discussions with a number of Toronto resident associations, including those that are commonly engaged in planning and development issues in Toronto's neighbourhoods. The Citizen Liaison Office (CLO) met with a number of associations (including the Ontario Association of Committees of Adjustment and Consent Authorities), resident associations (such as the North Kawartha Lakes Association) and with student groups (including Graduate Planning Students at University of Toronto on OMB and role of CLO).

Le président exécutif et les présidents associés acceptent souvent de prendre la parole à des conférences et à d'autres réunions de groupes qui s'intéressent au travail de TriO. Ce dialogue nous aide à établir et à cultiver des relations respectueuses avec les intervenants et les bénéficiaires des services, de manière à améliorer la communication sur nos services décisionnels et de médiation. C'est par la participation de ceux-ci que TriO pourra le mieux remplir sa mission.

Pour continuer d'améliorer sa responsabilisation, TriO a aussi adopté une politique d'ouverture des voies de communication avec le public. Il s'agit entre autres de répondre aux demandes des médias et d'organiser des rencontres avec les groupes qui

veulent en savoir plus pour participer pleinement aux audiences et aux séances de médiation.

Vu l'importance accordée aux consultations et aux interactions, le personnel de TriO est toujours disposé à donner des présentations sur demande. Son Bureau de liaison avec les citoyens et son personnel des communications continuent aussi de répondre aux questions et aux commentaires du public.

# Rendement

## Rendement de TriO

Rendement	2014-2015 Atteint (cible)	2015-2016 Atteint (cible)	2016-2017 Atteint (cible)
Cas où TriO a rendu une décision dans les 60 jours suivant l'audience	94 % (90 %)	96,5 % (90 %)	96,5 % (90 %)

## Rendement de la CRÉF

Rendement	2014-2015 Atteint (cible)	2015-2016 Atteint (cible)	2016-2017 Atteint (cible)
Cas où la CRÉF a rendu une décision dans les 60 jours suivant l'audience	95 % (90 %)	97 % (90 %)	97 % (90 %)
Appels portant sur des biens résidentiels réglés par la CRÉF dans les 365 jours suivant leur réception	100 % (90 %)	100 % (90 %)	100 % (90 %)

## Rendement de la CN

Rendement	2014-2015 Atteint (cible)	2015-2016 Atteint (cible)	2016-2017 Atteint (cible)
Cas où la CN a planifié une réunion de négociation dans les 180 jours*	90 % (85 %)	91 % (85 %)	81 % (85 %)

\* **Remarque :** The scheduling of BON meetings is driven by scheduling requests provided by the parties, and is affected by the timing that this information is received.

### Rendement de la CBC

Rendement	2016-2017 Atteint (cible)
Cas où la CBC a publié les résultats de l'audience dans les 30 jours	<b>100 %</b> (85 %)

### Rendement de le TE

Rendement	2014-2015 Atteint (cible)	2015-2016 Atteint (cible)	2016-2017 Atteint (cible)
Cas où le TE a rendu une décision dans les 60 jours suivant l'audience	<b>77 %</b> (85 %)	<b>85 %</b> (85 %)	<b>85 %</b> (85 %)

### Rendement de la CAMO

Rendement	2014-2015 Atteint (cible)	2015-2016 Atteint (cible)	2016-2017 Atteint (cible)
Cas où la CAMO a rendu une décision dans les 60 jours suivant l'audience	<b>84 %</b> (85 %)	<b>80 %</b> (85 %)	<b>80 %</b> (85 %)
Cas de dérogation mineure où la CAMO (instance indépendante) a planifié une première audience dans les 120 jours suivant la réception d'un dossier d'appel complet	<b>51 %</b> (85 %)	<b>67 %</b> (85 %)	<b>44 %*</b> (85 %)
Autres cas où la CAMO a planifié une première audience dans les 180 jours suivant la réception d'un dossier d'appel complet	<b>75 %</b> (85 %)	<b>84 %</b> (85 %)	<b>74 %*</b> (85 %)

\* **Remarque** : Le nombre d'arbitres et l'augmentation du nombre d'instances complexes ou de longue durée continuent de limiter la capacité de la CAMO d'atteindre certains de ses objectifs de rendement. Dans le cadre du plan de succession de TriO, des arbitres supplémentaires sont recrutés et formés pour pourvoir les postes vacants.

# Sommaire financier

## Dépenses de TriO

Poste	2014-2015 (\$)	2015-2016 (\$)	2016-2017 (\$)
Salaires et traitements	12 014 890	12 074 725	12 185 937
Avantages sociaux	1 567 147	1 605 399	1 611 094
Transports et communications	988 781	832 036	741 078
Services	2 786 094	2 419 631	2 258 743
Fournitures et matériel	263 444	183 978	251 574
<b>Total</b>	<b>17 620 356</b>	<b>17 115 769</b>	<b>17 048 426</b>

## Revenus de TriO

Exercice	Droits et frais perçus (\$)
2014-2015	857 599
2015-2016	716 558
2016-2017	6 191 255*

Le tableau ci-dessus montre les revenus combinés de TriO, ce qui comprend les droits de dépôt perçus par la CRÉF et la CAMO. Les droits et les frais perçus sont reversés au Trésor.

\* **Remarque** : 2017 était la première année du nouveau cycle de réévaluation quadriennal, d'où une augmentation du nombre de nouveaux appels reçus par la CRÉF, et une hausse des revenus pour cette année-là. Les droits de dépôt de la CRÉF ont aussi augmenté le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et ceux de la CAMO ont augmenté le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

# La Commission de révision de l'évaluation foncière

## À propos de la CRÉF

La **Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF)** instruit les appels relatifs à l'évaluation foncière en vertu de la *Loi sur l'évaluation foncière*. Aux termes de cette loi, la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) évalue toutes les propriétés de la province tous les quatre ans en fonction de la valeur actuelle. La valeur imposable et la catégorie d'imposition foncière servent à déterminer les impôts payés aux municipalités et aux conseils scolaires par les propriétaires. Les propriétaires peuvent faire appel de la valeur imposable ou de la catégorie d'imposition devant la CRÉF. Selon la *Loi de 2001 sur les municipalités*, les propriétaires en situation précaire peuvent demander à la CRÉF une réduction de l'impôt à payer.

## Règlement des différends

Les audiences sont tenues dans toute la province, le plus souvent dans la municipalité où se trouve le bien-fonds concerné. Lors de ces audiences, chacune des parties peut présenter ses preuves et faire des observations. La CRÉF statue sur ces appels en fondant ses décisions sur les lois applicables et les preuves produites à l'audience.

L'audience donne à l'appelant la possibilité d'expliquer pourquoi il pense que l'évaluation foncière de la SEFM est erronée. Au cours d'une audience, les parties présentent des éléments de preuve au sujet desquels elles se questionnent à tour de rôle. À l'issue de l'audience, le membre qui préside rend sa décision ou la réserve pour une date ultérieure.

## Modifications apportées aux lois, aux règlements et aux règles

Les modifications apportées à la *Loi sur l'évaluation foncière* en décembre 2015 auront des répercussions sur le cycle d'évaluation de 2017-2020. Désormais, un propriétaire résidentiel est tenu de déposer une demande de réexamen auprès de la SEFM et d'attendre la décision avant de pouvoir interjeter appel. Une fois la décision reçue, il a 90 jours pour déposer son appel à la CRÉF. Ce changement devrait se traduire par une réduction du nombre d'appels concernant des propriétés résidentielles, car davantage de différends seront réglés à l'étape de la demande de réexamen avant le début du délai d'appel à la CRÉF.

Dans les dernières années, la CRÉF a redoublé d'efforts pour améliorer ses processus, en consultant les intervenants et en modifiant les *Règles de pratique et de procédure*. Durant l'exercice 2016-2017, elle a entrepris un vaste projet de mise à jour de ses règles en prévision du cycle d'évaluation de 2017-2020. Les règles révisées, en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017, simplifieront le règlement des appels relatifs à l'évaluation.

## **CRÉF : Dossiers et analyses**

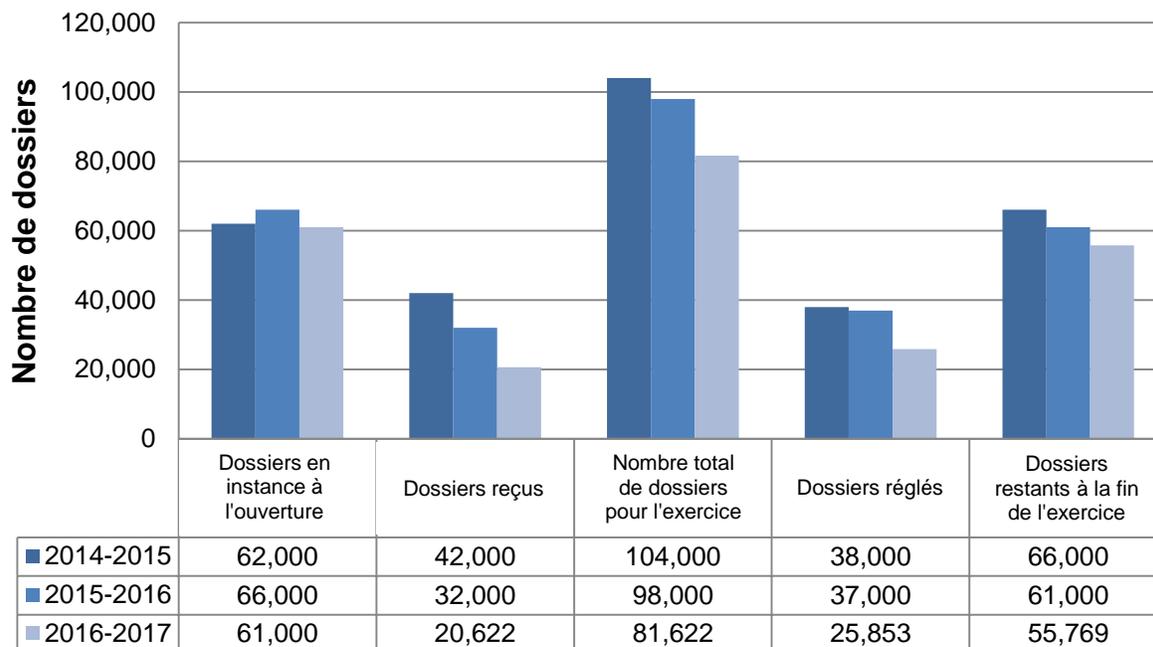
La CRÉF reçoit plus de nouveaux appels dans la première année du cycle d'évaluation que les trois années suivantes. Cependant, des dispositions législatives prescrivent l'attribution des dossiers restants en fin d'exercice chaque année d'imposition suivante du même cycle, ce qui modifie le nombre de cas considérés comme « reçus » pendant l'année.<sup>1</sup>

On compte environ cinq millions de propriétés en Ontario; de ce nombre, 16 260 ont fait l'objet d'un appel à la CRÉF (au 31 mars 2017).

---

<sup>1</sup> Attribution : Dans les cas où la CRÉF n'a pas résolu un appel portant sur l'évaluation au 31 mars de l'année suivant l'année de l'appel, un nouvel appel est automatiquement créé pour l'année d'imposition suivante. Si, par exemple, un appel interjeté en 2 est toujours en instance le 31 mars 2016, un nouveau dossier d'appel sera ouvert pour l'année d'imposition 2016 sans que l'appelant doive déposer son appel de nouveau et déboursier des frais supplémentaires. L'appel de 2016 sera alors réputé être l'appel « attribué ».

### Dossiers de la CRÉF



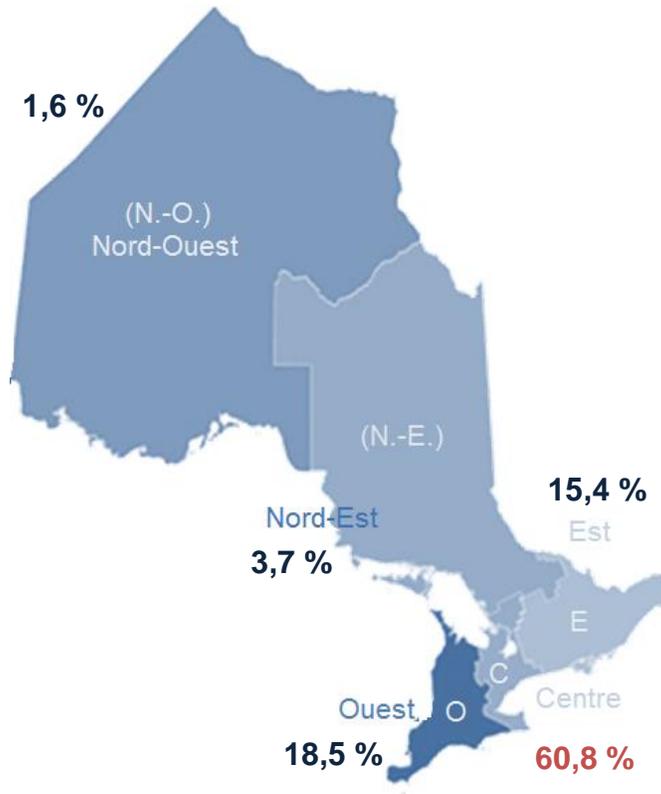
### Types de dossiers traités par la CRÉF

Exercice	2014-2015		2015-2016		2016-2017	
	N <sup>bre</sup> de biens	N <sup>bre</sup> d'appels	N <sup>bre</sup> de biens	N <sup>bre</sup> d'appels	N <sup>bre</sup> de biens	N <sup>bre</sup> d'appels
Biens résidentiels	3 000	8 000	2 000	7 000	2 492	6 231
Biens non résidentiels	21 000	58 000	15 000	54 000	19 815	49 538
<b>Total</b>	<b>24 000</b>	<b>66 000</b>	<b>17 000</b>	<b>61 000</b>	<b>22 307</b>	<b>55 769</b>

\**Nota* : Un cas peut comprendre plusieurs appels.

### CRÉF : Répartition géographique des dossiers

2016-2017



# La Commission de négociation

## À propos de la CN

La **Commission de négociation (CN)** sert d'organe de médiation dans le cas de litiges concernant la valeur de terrains expropriés par un pouvoir public. Si aucun règlement n'intervient, l'affaire peut être portée en appel à la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO).

## Règlement des différends

La CN offre des services de médiation aux parties opposées par un différend sur la valeur de terrains expropriés – le propriétaire du terrain d'une part, et l'autorité expropriante d'autre part (habituellement la Couronne ou une municipalité). Aucuns frais ne sont exigés pour le recours au processus de médiation.

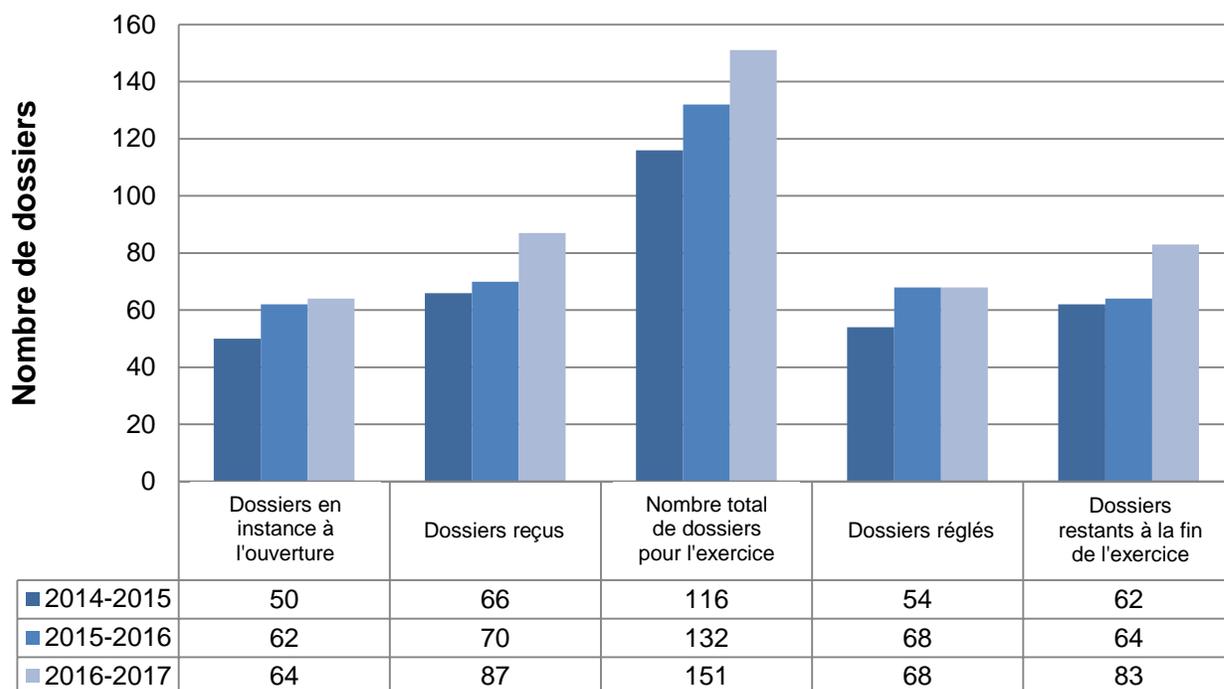
La CN examine le bien-fonds exproprié, de même que toute la documentation écrite pertinente et les observations des parties. Par la médiation, la CN aide les parties à s'entendre sur une solution. Bien qu'elle ne soit pas habilitée à imposer un règlement, lorsqu'elle dispose de renseignements suffisants, la CN recommande aux parties ce qu'elle considère comme une juste indemnisation.

Si les parties ne parviennent pas à s'entendre devant la CN, elles peuvent interjeter appel devant la CAMO. Par contre, la médiation à la CN est confidentielle; les deux tribunaux prennent donc des mesures strictes pour qu'aucune information reçue par la CN ne vienne à la connaissance de la CAMO. Ainsi, ni les membres ni le personnel de la CAMO n'ont accès à l'information ou au contenu des discussions entourant le processus de la CN.

## CN : Dossiers et analyses

Le volume de nouveaux dossiers de la CN en 2016-2017 a augmenté de 24 % par rapport à celui de l'année précédente, une tendance qui devrait se maintenir vu les dépenses d'infrastructures prévues en Ontario pour la construction de routes et l'amélioration des transports en commun. Comme les années passées, le pourcentage de dossiers est plus élevé dans la région du Centre.

## Dossiers de la CN



## Rendement de la CN

Exercice	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Dossiers réglés par la CN	29	33	31
Dossiers réglés par les parties	18	21	24
Appels portés à la CAMO	7	8	10
Dossiers inactifs fermés par voie administrative	0	6	3
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>68</b>	<b>68</b>

\* **Remarque** : Un cas peut comprendre plusieurs appels.

# La Commission des biens culturels

## À propos de la CBC

La **Commission des biens culturels (CBC)** instruit les affaires concernant des différends liés à des biens susceptibles d'avoir une valeur ou un caractère sur le plan du patrimoine culturel, ainsi que des différends liés à la délivrance de permis autorisant des travaux archéologiques. Si une audience publique est requise, la CBC remet un rapport assorti de recommandations au mandataire public chargé de la décision définitive.

## Règlement des différends

Toutes les causes portées devant la CBC doivent passer par un processus préparatoire. Certains cas se prêtent à une conférence en vue d'un règlement avant l'audience, dont le caractère est confidentiel. Cette conférence donne à toutes les parties l'occasion de discuter des questions entre elles et avec la CBC. De plus, elle a deux grandes finalités : régler le différend et préparer les parties aux audiences formelles si elles ne parviennent pas à s'entendre.

Si les parties parviennent à un règlement, il existe deux façons de classer l'affaire : soit chaque opposant, ainsi que le propriétaire foncier (s'il y a lieu), présente une lettre de retrait de l'opposition à la CBC, soit la municipalité présente une lettre de retrait de l'avis d'intention de désigner un bien. Dans le cas contraire, la conférence passe à l'étape de la préparation des parties à l'audience formelle.

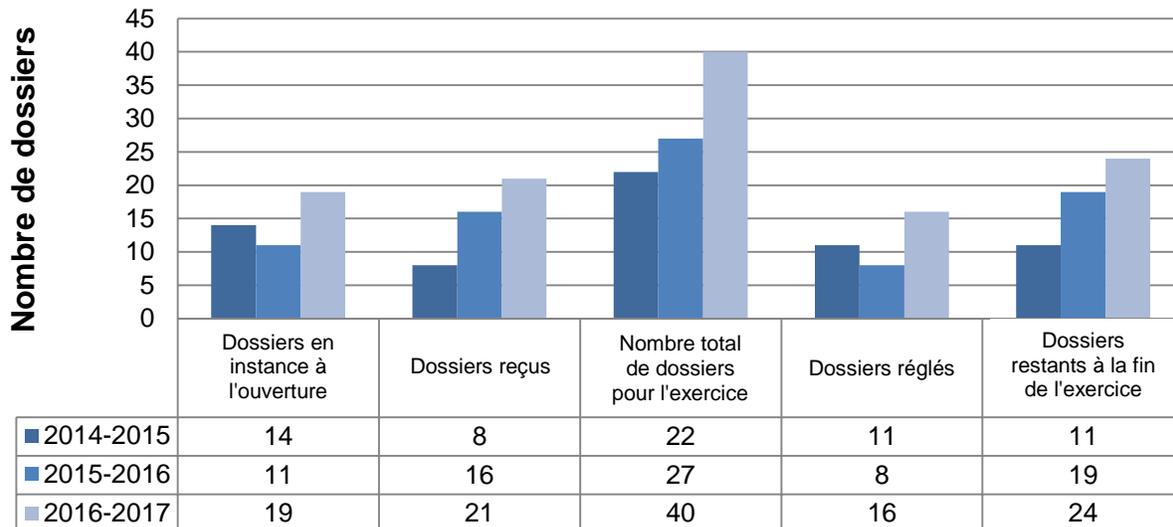
Après l'audience, la CBC remet un rapport à l'instance chargée de rendre la décision définitive, soit un conseil municipal, soit le ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport, rapport dans lequel elle présente ses recommandations à la lumière de la preuve et des arguments entendus à l'audience. La CBC tâche de remettre ce rapport dans les 30 jours suivant l'audience, bien que cela n'invalide pas la procédure si elle n'y parvient pas. Elle clôt ensuite le dossier, puis le conseil municipal ou le ministre rend la décision définitive en tenant compte du rapport.

## CBC : Dossiers et analyses

Pendant l'exercice 2016-2017, la CBC a enregistré une autre hausse marquée du nombre de dossiers reçus. Elle en a reçu 21, dont 18 en vertu de l'article 29 de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, « Désignation par règlement municipal ».

La CBC continue d'offrir des services de pourparlers au moyen de conférences préparatoires et de conférences en vue d'un règlement amiable avant l'audience, ce qui contribue au nombre d'abandons. Au cours de l'exercice, 16 dossiers ont été réglés; dans 11 de ces cas, il s'agissait d'un abandon. La CBC a tenu 44 audiences, y compris des conférences préparatoires et des conférences en vue d'un règlement amiable. Cinq audiences en bonne et due forme ont eu lieu, et pour chacune, un rapport a été présenté au conseil municipal concerné. Au 31 mars 2017, la CBC avait 24 dossiers à régler.

## Dossiers de la CBC



## Types de dossiers traités par la CBC

Exercice	2014-2015		2015-2016		2016-2017	
	N <sup>bre</sup> de cas	N <sup>bre</sup> d'appels	N <sup>bre</sup> de cas	N <sup>bre</sup> d'appels	N <sup>bre</sup> de cas	N <sup>bre</sup> d'appels
Intention de la municipalité de désigner un bien	7	10	10	10	18	18
Modification d'un règlement municipal concernant une désignation	0	0	1	1	2	2
Demande d'un propriétaire visant l'abrogation d'un règlement municipal désignant un bien	0	0	1	1	0	0
Opposition à l'abrogation d'un règlement municipal désignant un bien	1	2	3	4	1	1
Délivrance de licences archéologiques	0	0	1	1	0	0
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>21</b>	<b>21</b>

\* **Remarque** : Un cas est compté pour tous les appels reçus concernant un même avis d'intention de désigner un bien.

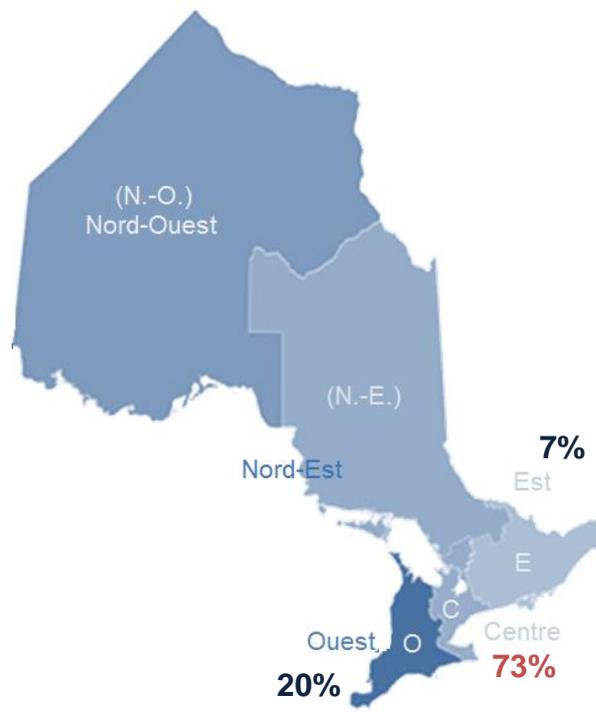
**Rendement de la CBC**

Exercice	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Rapports déposés	2	3	5
Abandons*	9	5	11

\* **Remarque** : Les abandons découlent souvent d'un règlement entre les parties.

**CBC : Répartition géographique des dossiers**

**2016-2017**



# Le Tribunal de l'environnement

## À propos de le TE

Le **Tribunal de l'environnement (TE)** entend les demandes présentées et les appels interjetés en vertu de nombreuses lois sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Le TE, à titre de Bureau des audiences de la Commission de l'escarpement du Niagara, entend des appels sur des permis d'aménagement et traite des demandes de modification du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara pour cette réserve de la biosphère mondiale. Le TE constitue également le Bureau de jonction des audiences et traite des demandes d'audience conjointe qui, en temps normal, exigeraient d'être soumises à plusieurs tribunaux.

## Règlement des différends

Dans la plupart des affaires, le TE tient des conférences préparatoires, qui constituent une occasion de clarifier, de préciser ou de régler les différends et d'établir des directives en matière de procédure en prévision de l'audience principale. Ces conférences permettent aussi au public de demander à participer à l'audience. À l'issue de la conférence, le membre qui préside rend habituellement une ordonnance écrite qui explique la décision prise et les directives formulées.

Les membres du TE sont chargés de mener les conférences préparatoires et les audiences, et de rendre des décisions, ordonnances, recommandations et rapports écrits. Son personnel de la gestion des cas traite les appels et les demandes, ce qui englobe les tâches administratives nécessaires à la planification et au règlement, à partir de la date du dépôt jusqu'à la fermeture du dossier.

Le TE offre aussi la médiation aux parties qui souhaitent parvenir à un règlement partiel ou complet d'un différend. Cette procédure peut mener à un règlement sans audience ou réduire le nombre de jours d'audience nécessaires.

## Modifications apportées aux lois, aux règlements et aux règles

Trois lois adoptées au printemps 2016 – la *Loi de 2016 sur l'atténuation du changement climatique et une économie sobre en carbone*, la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* et la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* – ont habilité le TE à instruire des appels déposés en vertu de celles-ci. Selon la *Loi de 2016 sur l'atténuation du changement climatique et une économie sobre en carbone*, le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC) a le pouvoir de prendre des décisions et de donner des ordres pour garantir l'intégrité et le bon fonctionnement du Programme de plafonnement et d'échange de l'Ontario. De plus, aux termes de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* et de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire*, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources est responsable de donner des ordres de conformité et d'imposer des amendes afin d'assurer le respect des règlements, lesquels visent à faire de l'Ontario

une société sans déchets. Quiconque fait l'objet d'une décision ou d'un ordre du MEACC ou de l'Office peut en interjeter appel devant le TE.

Le TE a aussi apporté des révisions, notamment des modifications d'ordre administratif, aux *Règles de pratique et instructions*. Les révisions du 12 septembre 2016 tiennent compte des trois nouvelles lois s'appliquant au TE, précisent les exigences relatives à l'avis d'allégation, actualisent la procédure de demande de dépens à la lumière des changements apportés à la *Loi sur l'exercice des compétences légales*, modifient la fin du délai de jours ouvrables et mettent à jour des termes et des définitions. Elles intègrent les exigences des lois applicables, en plus d'uniformiser et de clarifier les processus du TE.

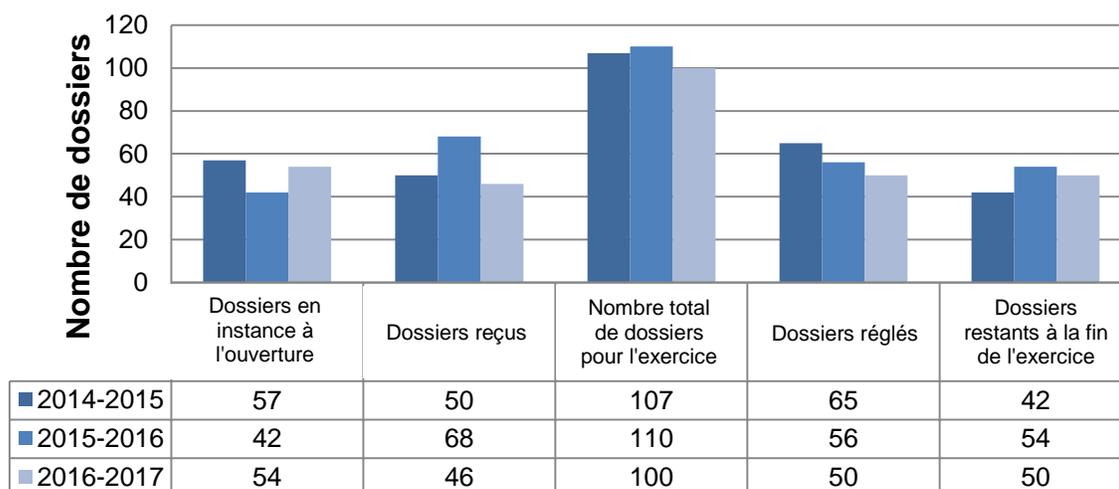
## **TE : Dossiers et analyses**

Le TE continue de fermer à peu près le même nombre de dossiers qu'il reçoit chaque année.

En 2016-2017, le nombre total de dossiers reçus par le TE a diminué, surtout en raison d'une réduction temporaire du nombre d'appels des décisions sur les autorisations de projet d'énergie renouvelable prises par le MEACC. Le TE s'attend à ce qu'il revienne à la normale en 2017-2018, lorsque le MEACC statuera sur de nouvelles demandes.

Malgré cette baisse, le volume d'audiences du TE est demeuré à peu près le même à cause de quelques cas complexes qui ont nécessité de nombreuses audiences. Le tribunal continue de recourir à la médiation pour qu'il ne soit pas nécessaire de tenir d'audience.

## Dossiers du TE

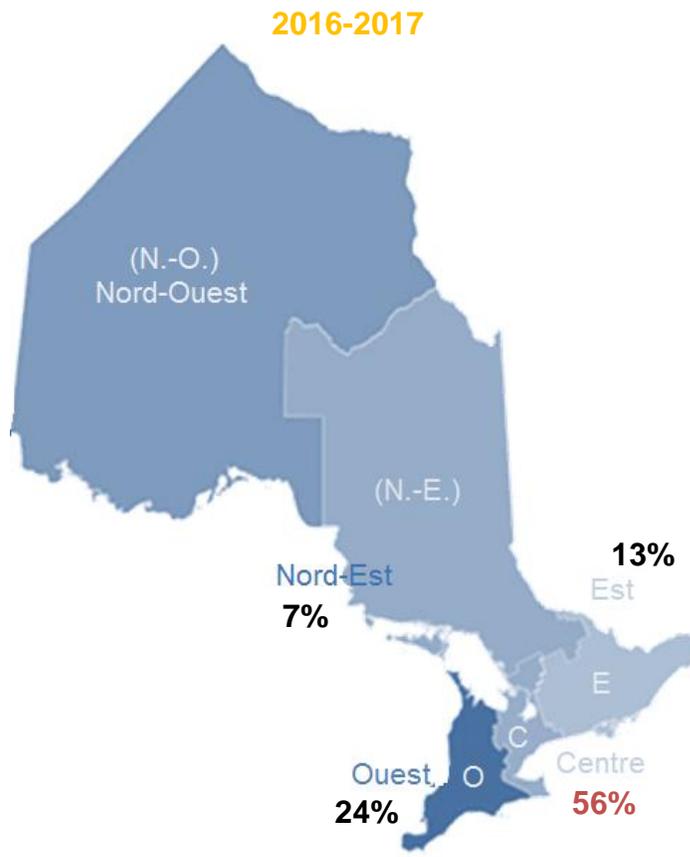


## Types de dossiers traités par le TE

Case Type	2014-2015		2015-2016		2016-2017	
	N <sup>bre</sup> de cas	N <sup>bre</sup> d'appels	N <sup>bre</sup> de cas	N <sup>bre</sup> d'appels	N <sup>bre</sup> de cas	N <sup>bre</sup> d'appels
<i>Charte des droits environnementaux de 1993</i>	3	13	5	8	6	20
<i>Loi sur la protection de l'environnement</i>	18	28	25	102	18	27
<i>Loi sur la protection de l'environnement – Autorisations de projets d'énergie renouvelable</i>	11	18	9	19	1	1
<i>Loi de 2002 sur la gestion des aliments nutritifs</i>	0	0	1	1	0	0
<i>Loi sur les ressources en eau de l'Ontario</i>	5	9	0	0	2	4
<i>Loi sur les pesticides</i>	1	4	0	0	0	0
<i>Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable</i>	0	0	3	3	0	0
<i>Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara</i>	12	32	24	81	19	36
<i>Loi sur la jonction des audiences</i>	0	0	1	1	0	0
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>104</b>	<b>68</b>	<b>215</b>	<b>46</b>	<b>88</b>

\* **Remarque** : Un cas peut comprendre plusieurs appels.

**TE : Répartition géographique des dossiers**



# La Commission des affaires municipales de l'Ontario

## À propos de la CAMO

La **Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO)** entend des appels et des requêtes visant une variété de questions touchant les affaires municipales en matière de planification, de finances et d'aménagement du territoire, notamment les plans officiels, les règlements de zonage, les plans de lotissement, les autorisations, les dérogations mineures, l'indemnisation foncière, les redevances d'aménagement, les limites des circonscriptions électorales, les finances municipales, les ressources en agrégats, et d'autres affaires dont elle peut être saisie en vertu de nombreuses lois ontariennes.

## Règlement des différends

Dans la majorité des cas, les différends sont soumis à la CAMO sous forme d'appel. Les procédures et délais d'appel varient selon le type de différend. La CAMO examine l'appel et, après avoir consulté les parties, décide de la méthode appropriée : médiation, motion, conférence préparatoire ou audience.

La CAMO recourt aux conférences préparatoires pour permettre aux membres de traiter les appels complexes ou touchant plusieurs parties qui concernent des approbations municipales sur l'utilisation de terrains reliés entre eux. Les techniques de gestion des dossiers utilisées par les membres de la CAMO consistent à cibler les questions et à en établir l'ordre de priorité, à fournir des directives procédurales précises ou une planification détaillée des audiences aux parties et à donner des instructions sur toute mésentente procédurale durant le processus. Ainsi, les audiences sont préalablement orientées, ce qui rend plus efficace la gestion des éléments variés essentiels au règlement des appels.

La CAMO tient des audiences partout dans la province, le plus souvent dans la municipalité où se trouve le bien-fonds. S'il y a lieu, ces audiences s'effectuent par téléconférence, généralement lorsqu'il s'agit de conférences préparatoires ou d'audiences de règlement. La téléconférence permet à la CAMO de répondre rapidement aux demandes et de faire économiser temps et argent aux parties en réduisant leurs déplacements.

## Modifications apportées aux lois, aux règlements et aux règles

La CAMO a apporté une modification d'ordre administratif à ses *Règles de pratique et de procédure* pour qu'il lui soit plus facile de rendre ses décisions par courriel. Ses décisions et ordonnances prennent désormais effet à la date où elles sont rendues par voie électronique, à moins d'indication contraire. Dans la dernière année, la CAMO s'est efforcée de réaliser des économies administratives internes pour appliquer les modifications apportées à la *Loi sur l'aménagement du territoire* en vertu de la *Loi de 2015 pour une croissance intelligente de nos collectivités*. Les premières consultations

après des intervenants sur les répercussions de cette loi ont débuté, et l'on étudie actuellement d'éventuelles modifications des règles.

### **CAMO : Dossiers et analyses**

Durant l'exercice, les cas de dérogation mineure ont représenté le plus fort pourcentage de nouveaux dossiers, soit 43 %. Suivent les refus concernant le zonage, les autorisations, les règlements sur le zonage adoptés par la municipalité, les plans officiels et les modifications de plans officiels.

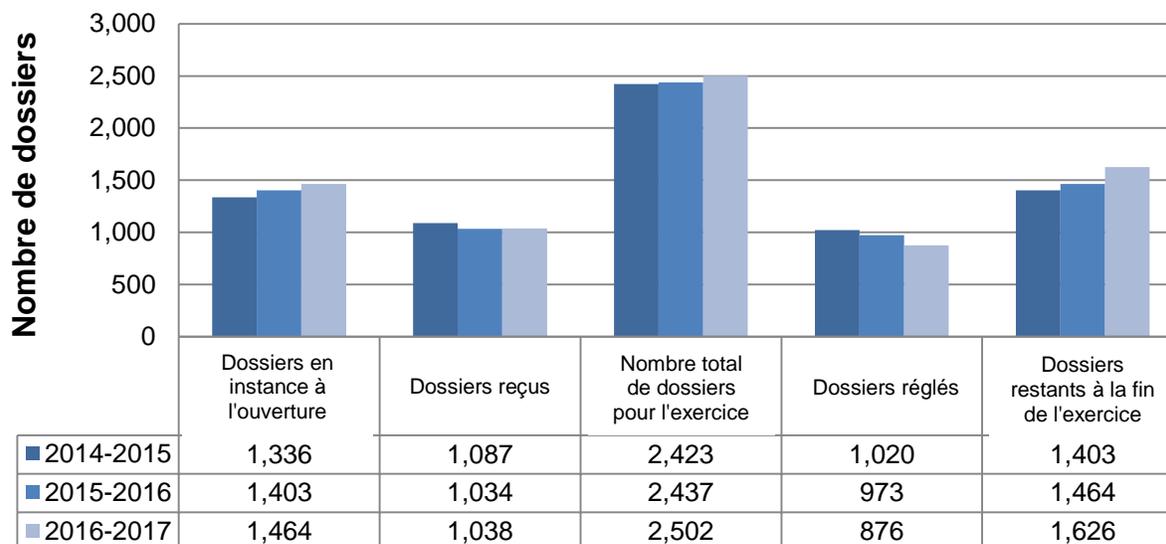
Des régions ontariennes, c'est la Cité de Toronto qui produit encore le plus grand pourcentage de nouveaux dossiers, avec 44 % pour l'année. Si l'on inclut les autres secteurs, la région du Centre compte 78 % des cas reçus durant l'année.

La CAMO continue de gérer et de trancher des dossiers complexes dans différents domaines, notamment des appels d'autorisation municipale à propos de questions financières, des affaires d'indemnisation foncière, des appels concernant des modifications aux plans officiels visant à les rendre conformes au Plan de croissance, et des appels relatifs à des utilisations de terrains ayant une incidence sur la communauté. Le processus préparatoire est essentiel à la gestion de ces dossiers; sa réussite signifie une audience simplifiée, bien ciblée et efficace. Les conférences préparatoires représentaient 31 % des audiences cette année.

En 2016-2017, la CAMO a planifié 1 978 audiences – une légère baisse par rapport aux 2 012 audiences tenues durant l'exercice précédent –, tandis que le nombre d'audiences réellement tenues est demeuré à peu près le même. La majorité des audiences, soit 88 %, ont duré une journée ou moins. Le nombre d'audiences de 10 jours ou plus est resté le même, représentant une proportion de moins de 1 %.

Le programme de médiation de la CAMO continue d'assurer la rapidité et l'efficacité du règlement des différends sur l'utilisation de terrains et dans de complexes dossiers d'indemnisation foncière. Dans certains cas, il a permis d'éviter de longues audiences.

### Dossiers de la CAMO



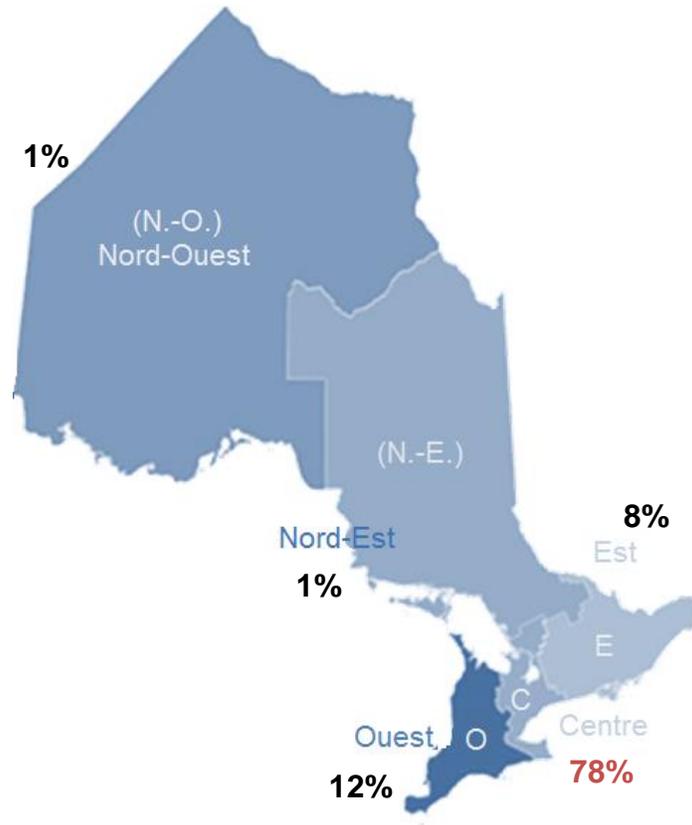
### Types de dossiers reçus par la CAMO

Exercice	2014-2015		2015-2016		2016-2017	
	N <sup>bre</sup> de cas*	N <sup>bre</sup> d'appels	N <sup>bre</sup> de cas*	N <sup>bre</sup> d'appels	N <sup>bre</sup> de cas*	N <sup>bre</sup> d'appels
Dérogations mineures	573	602	613	651	632	650
Autorisations	232	237	180	189	159	163
Règlements de zonage	181	293	143	229	140	655
Plans officiels et modifications de plans officiels	177	692	141	231	139	514
Refus concernant le zonage ou inaction	166	166	160	160	166	166
Plans de lotissement et de condominium	77	85	57	57	55	58
Questions municipales et diverses (ex. : plan des lieux)	129	139	104	150	111	146
Redevances d'aménagement	30	83	18	28	19	22
Indemnisation foncière	36	36	36	36	42	42
Finances municipales	3	3	8	8	4	4
<b>Total</b>	<b>1,604</b>	<b>2,336</b>	<b>1,460</b>	<b>1,739</b>	<b>1,467</b>	<b>2,420</b>

\* Remarque : Un cas peut comprendre plusieurs appels.

### CAMO : Répartition géographique des dossiers

2016-2017



# L'avenir de TriO

Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario (TriO) est déterminé à améliorer ses activités tout en continuant de répondre aux normes les plus élevées en matière de justice administrative. Son avenir passe par la poursuite des trois orientations stratégiques énoncées dans son plan d'activités.

La première est « Services de règlement des différends offerts au public ». Elle se rapporte à l'activité principale de TriO : régler les différends à l'aide de services accessibles et menant à un règlement adéquat. TriO sait que les différends ne nécessitent pas tous une audience en bonne et due forme et que les parties doivent pouvoir les régler autrement. Le regroupement tient à ce que celles-ci bénéficient de délais raisonnables et arrivent à un règlement hautement satisfaisant, aussi offre-t-il au public de l'information sur les circonstances justifiant le recours aux tribunaux et la procédure prévue.

La deuxième est « Modernisation et transformation ». TriO est déterminé à répondre aux besoins de la population ontarienne en améliorant ses règles, ses processus et ses technologies pour assurer des services inclusifs et accessibles. À cette fin, le regroupement collabore avec les intervenants, révisé les règles de ses tribunaux constitutifs et améliore ses processus pour simplifier ses services. TriO travaille aussi avec d'autres regroupements de tribunaux décisionnels pour intégrer les services et mettre en commun les pratiques exemplaires en vue d'accroître son efficacité. Il cherche à offrir de meilleures voies d'accès et solutions écologiques à tous les Ontariens de diverses façons, notamment :

- de nouvelles procédures d'audience qui réduisent les déplacements nécessaires;
- la saisie des données et l'accès à l'information par voie électronique, lesquels réduisent l'utilisation du papier;
- les améliorations apportées aux processus pour accroître l'efficacité des activités.

La troisième est « Milieu de travail dynamique et axé sur la participation ». TriO est résolu à se doter de plans de relève et de processus de recrutement modulables et mis en œuvre en temps utile, tant pour les membres que pour le personnel, de façon à disposer des ressources qualifiées nécessaires.

TriO tient à ce que tout son effectif participe aux activités et soutienne l'amélioration continue et la transformation. Le regroupement continue de créer et de cultiver un milieu de travail qui peut s'adapter. En recrutant des personnes talentueuses et qualifiées, TriO sera en mesure de faire progresser ses initiatives stratégiques.

## **Orientation stratégique 1 : Services de règlement des différends offerts au public**

- Peaufiner le site Web public en le restructurant, en le rendant plus accessible et convivial et en améliorant l'expérience client en général d'ici le printemps 2017.

- Mettre à jour tous les guides sur les appels et les demandes du Tribunal de l'environnement (TE) et en améliorer l'accessibilité d'ici l'été 2017.
- Offrir d'autres séances de formation et d'information au personnel de la Cité de Toronto sur la commission d'appel locale d'ici le printemps 2017 ou sur demande.
- Créer des formulaires faciles à remplir et comprenant des caractéristiques d'accessibilité, et mettre à l'essai les formulaires d'appel de la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO) d'ici le printemps 2017.
- Améliorer les mesures de rendement et les normes de service, notamment par la production d'un sondage sur les services publics, d'ici l'automne 2017.
- Mettre au point des systèmes améliorés de suivi de la gestion des cas.
- Établir des lignes directrices sur le dépôt de documents électroniques en conformité avec une ordonnance dans le cadre de la procédure d'audience.

### **Orientation stratégique 2 : Modernisation et transformation**

- Moderniser l'échange de données électroniques entre les parties de la Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF) autorisées par la loi, ce qui comprend la transmission en temps réel de données sur les appels actifs de la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) au système de gestion des cas de la CRÉF, d'ici la fin de l'exercice.
- L'examen du mandat de la CAMO, qui devrait déboucher sur de nouvelles dispositions législatives, sera sans doute présenté au printemps 2017. TriO reverra ses processus en conséquence, mais les changements apportés dépendront desdites dispositions et des recommandations formulées.

### **Orientation stratégique 3 : Milieu de travail dynamique et axé sur la participation**

- Continuer d'appliquer les plans de relève et de recrutement des membres (initiative permanente).
- Mettre en place un système d'évaluation du rendement des membres d'ici l'hiver 2017-2018.
- Établir une stratégie et un plan de perfectionnement professionnel annuels intégrés d'ici le printemps 2017.
- Concevoir, d'ici l'automne 2017, un programme de formation administrative commun à tous les tribunaux du regroupement pour mieux utiliser les ressources et améliorer la participation et l'apprentissage du personnel.
- Mettre sur pied des cours de perfectionnement professionnel en ligne d'ici l'automne 2017.

En allant de l'avant avec les résultats attendus susmentionnés et d'autres initiatives, TriO s'efforce de toujours mieux servir la population.

## Annexe A : Membres de TriO

Nom	Tribunal	Poste	Date de la première nomination	Date de fin de la nomination
Andrews, Peter	CRÉF	Vice-président à temps plein	14-Nov-12	13-Nov-17
Awoleri, Subuola	CRÉF	Membre à temps partiel	22-Oct-14	21-Oct-16*
		Membre à temps plein	16-Nov-16	15-Nov-18
Bellemere, Michel	CAMO	Membre à temps plein	08-Aug-16	07-Aug-18
Bourassa, Marcelle	CRÉF	Vice-président à temps plein	11-Apr-06	20-Feb-17*
		Membre à temps plein	21-Feb-17	20-Feb-19
	CN	Membre à temps partiel	06-May-15	05-May-20
Bruce, Laurie	TE, CAMO	Membre à temps partiel	22-Oct-14	21-Oct-17
Carter-Whitney, Maureen	TE	Membre à temps partiel	04-May-11	11-Oct-16*
	CAMO	Membre à temps plein	15-Aug-12	14-Aug-17
	TE	Vice-président à temps plein	11-Oct-16	10-Oct-18
Cashin, Marlene	TE	Membre à temps partiel	22-Oct-14	21-Oct-19
Chee-Hing, Jason	CAMO	Membre à temps plein	01-Sep-04	31-Aug-17
Conti, Chris	CAMO	Membre à temps plein	03-Jul-07	02-Jul-17
Cowan, Bernard A.	CRÉF	Membre à temps plein	19-Dec-97	03-Sep-17
DeMarco, Jerry V.	ELTO	Président exécutif suppléant à temps plein	01-Sep-10	31-Aug-20
	CBC	Président associé à temps partiel	08-May-13	31-Aug-20
	TE	Président associé à temps plein	01-Sep-10	31-Aug-20
Denhez, Marc	CBC	Membre à temps partiel	18-Apr-12	17-Apr-17

Nom	Tribunal	Poste	Date de la première nomination	Date de fin de la nomination
	CAMO	Membre à temps plein	31-May-04	30-Oct-16*
Denison, William T.	CRÉF	Membre à temps partiel	14-Nov-12	13-Nov-17
Driesel, Sandra	CRÉF	Membre à temps partiel	16-Mar-00	23-Apr-16*
Duncan, Justin	TE, CAMO	Membre à temps plein	23-Jul-14	22-Jul-19
Egan, Terry	CN	Membre à temps partiel	17-Jun-09	16-Jun-19
Fenus, Andrew	CRÉF	Membre à temps partiel	30-May-07	29-May-17
Flemming, Leslie	CRÉF	Membre à temps partiel	02-Oct-13	01-Oct-18
Gibbs, Heather	TE	Vice-président à temps plein	20-Sep-06	21-Feb-18
	CAMO	Membre à temps partiel	23-Mar-16	23-Sep-17
Griffith, Jennifer	CRÉF	Membre à temps partiel	17-Sep-04	16-Sep-16*
Hefferon, Colin	CAMO	Membre à temps plein	20-Sep-06	19-Sep-16*
Henderson, Stuart	CBC	Membre à temps partiel	28-Jun-06	27-Jun-16*
Hodgins, Thomas	CAMO	Membre à temps plein	11-Oct-16	10-Oct-18
Hussey, Karlene	CAMO	Vice-président à temps plein	20-Apr-05	03-Jan-21
Jackson, Helen	TE, CAMO	Membre à temps plein	24-May-11	23-May-21
Jacobs, Sarah	TE	Membre à temps plein	23-Jul-14	22-Jul-16*
	CAMO	Membre à temps plein	23-Jul-14	22-Jul-19
Jones, Richard Coleman	CAMO	Membre à temps partiel	22-Oct-14	21-Oct-17
Kowarsky, Barbara	CRÉF	Membre à temps partiel	18-May-05	17-May-16*
Kraft-Sloan, Karen	TE, CAMO	Membre à temps plein	23-Jul-14	22-Jul-16*
	TE	Membre à temps partiel	23-Jul-16	22-Jul-19

Nom	Tribunal	Poste	Date de la première nomination	Date de fin de la nomination
Krushelnicki, Bruce	ELTO	Président exécutif à temps plein	25-Nov-15	24-Nov-18
Krzeczunowicz, Stefan	CAMO	Membre à temps plein	08-Aug-16	07-Aug-18
Laflamme, Jacques	CRÉF	Membre à temps partiel	25-Aug-04	24-Aug-16*
Lanthier, David	CAMO	Membre à temps plein	04-May-16	03-May-18
LaRegina, Anthony	CRÉF	Membre à temps partiel	15-Jan-07	14-Jan-17*
		Membre à temps plein	31-Jan-17	01-Feb-19
Lee, Wilson S.	CAMO	Président associé à temps plein	01-Jul-88	31-Oct-16* (resigned)
		Membre à temps partiel	19-Jan-17	18-Jan-18
Levy, Alan	TE	Membre à temps partiel	09-May-07	08-May-17
Light, Sonia	CRÉF	Membre à temps partiel	07-Aug-13	06-Aug-18
Limoges, Rick	CRÉF	Membre à temps partiel	15-Jan-07	14-Jan-17*
Makuch, Richard G.M.	CRÉF	Membre à temps partiel	06-Nov-13	05-Nov-18
	CAMO	Membre à temps plein	13-Jun-12	12-Jun-17
Marques, Ana Cristina	CRÉF	Membre à temps partiel	18-May-05	17-May-16*
	CN	Membre à temps partiel	06-Nov-13	05-Nov-18
McAnsh, Scott	CRÉF	Membre à temps plein	24-Feb-16	23-Feb-18
McKenzie, James	CAMO	Vice-président à temps plein	03-Jul-07	02-Feb-17*
	CAMO	Président associé à temps plein	02-Feb-17	01-Feb-19
McLeod-Kilmurray, Heather	TE	Membre à temps partiel	04-May-11	03-May-17
Milbourn, Paul	TE	Membre à temps partiel	05-Dec-12	04-Dec-17
Milchberg, Anne	CAMO	Membre à temps partiel	22-Oct-14	21-Oct-17

Nom	Tribunal	Poste	Date de la première nomination	Date de fin de la nomination
Morris, Warren	CRÉF	Membre à temps partiel	31-Oct-12	30-Oct-17
Muldoon, Paul	CRÉF	Président associé à temps plein	01-Jun-14	31-May-19
	TE	Vice-président à temps plein	04-Apr-06	03-Apr-16*
Murdoch, Su	CBC	Vice-présidente à temps partiel	16-Feb-05	08-May-17
Nelson, Daniel	CBC	Membre à temps partiel	22-Oct-14	21-Oct-19
Neron, Robert	CRÉF, CN	Membre à temps partiel	28-Aug-13	27-Aug-18
Okhovati, Margarita	CRÉF	Membre à temps partiel	22-Oct-14	21-Oct-19
Philcox, Frank	TE	Membre à temps partiel	22-Oct-14	21-Oct-16*
Plumstead, Nicoll	CRÉF	Membre à temps partiel	18-May-05	17-May-16*
Roberts, Catherine E.	CRÉF	Membre à temps partiel	29-Sep-10	21-Dec-16* (resigned)
Rossi, Reid	CAMO	Membre à temps plein	31-May-04	30-May-16*
Rowe, Ian	CAMO	Membre à temps partiel	11-Oct-16	10-Oct-18
Saponara, Fausto	CRÉF	Membre à temps partiel	18-May-05	17-May-16*
Schiller, Susan	CRÉF	Vice-présidente à temps partiel	06-Nov-13	05-Nov-18
	TE	Vice-présidente à temps partiel	06-Nov-13	05-Nov-18
	CAMO	Vice-président à temps plein	06-Sep-05	03-Jan-21
Seaborn, Jan de Pencier	CAMO	Vice-président à temps plein	31-May-00	22-Mar-18
Sharma, Marilyn	CRÉF	Membre à temps partiel	15-Jan-07	14-Jan-17*
Sills, Mary-Anne	CAMO	Membre à temps plein	03-Jul-07	02-Jul-17
Skanes, Tyrone	CRÉF	Membre à temps partiel	29-Sep-10	28-Sep-20
Smith, Laurie	CBC	Membre à temps partiel	08-Sep-14	07-Sep-19

Nom	Tribunal	Poste	Date de la première nomination	Date de fin de la nomination
Snizek, Joseph	CAMO	Membre à temps partiel	23-Jun-04	22-Jun-16*
Spraggett, Mark	CRÉF	Membre à temps partiel	22-Oct-14	21-Oct-19
Stabile, Vincent	CRÉF	Membre à temps partiel	29-Sep-10	28-Sep-20
Stefanko, Steven	CAMO	Vice-président à temps plein	20-Apr-05	29-Nov-16* (resigned)
Steinberg, Robert	CRÉF	Membre à temps partiel	14-Nov-12	13-Nov-17
	CN	Membre à temps partiel	04-May-11	03-May-21
Sutherland, Sylvia	CAMO	Membre à temps plein	21-Mar-07	20-Mar-17*
Swinkin, Gerald	CAMO	Membre à temps plein	24-Aug-16	23-Aug-18
Taylor, Blair S.	CAMO	Membre à temps plein	17-Oct-12	16-Oct-17
Taylor, Ian	CN	Membre à temps partiel	20-Jun-07	19-Jun-17
Valiante, Marcia	TE	Membre à temps plein	09-May-07	22-Jul-16*
	CAMO	Membre à temps plein	23-Jul-14	22-Jul-16*
	TE, CAMO	Membre à temps partiel	23-Jul-16	22-Jul-19
VanderBent, Dirk	CRÉF	Vice-présidente à temps partiel	06-Nov-13	18-Sep-16
	TE	Vice-président à temps plein	18-Sep-06	17-Sep-16*
	CRÉF	Vice-président à temps plein	18-Sep-16	17-Sep-18
Vincent, Sharyn	CAMO	Membre à temps plein	27-Jun-16	26-Jun-18
Walker, Janet Lea	CRÉF	Membre à temps plein	04-Sep-07	03-Sep-17
Weagant, Dan	CRÉF	Membre à temps partiel	29-Sep-10	29 Sep-16*
	CRÉF	Membre à temps plein	29-Sep-16	28-Sep-19
Whitehurst, Donald	CRÉF	Membre à temps plein	18-May-05	03-Sep-17

<b>Nom</b>	<b>Tribunal</b>	<b>Poste</b>	<b>Date de la première nomination</b>	<b>Date de fin de la nomination</b>
Wilkins, Hugh	TE	Membre à temps plein	02-Apr-14	01-Apr-19
	CAMO	Membre à temps partiel	02-Mar-16	01-Aug-17
Wright, Robert	CBC	Vice-présidente à temps partiel	29-May-13	28-May-18
	TE	Vice-président à temps plein	27-Aug-07	26-Aug-17
	CAMO	Membre à temps partiel	06-Apr-16	05-Oct-17
Wyger, Joseph M.	CRÉF	Membre à temps plein	27-May-98	03-Sep-17
Yuen, Jane	CN	Membre à temps partiel	19-Dec-08	18-Dec-18
Zuidema, Jyoti	CAMO	Vice-président à temps plein	20-Aug-07	19-Aug-17

\* Membres ayant quitté TriO au 31 mars 2017 ou dont le poste à TriO a changé durant l'exercice 2016-2017.